



échange d'un bien immobilier contre un service

Par **steven25**, le **08/11/2014** à **14:51**

Bonjour tout le monde,
je suis actuellement a la recherche d'un bien immobilier peu coûteux
et je suis aller voir un appartement qui est actuellement a 50 000 euros et il le vend pour
payer la réfection de toiture.
étant charpentier couvreur dans l'entreprise de mon père je me demandais si sa se fait un
échange contre un service et si oui comment.

Par **domat**, le **08/11/2014** à **17:27**

bjr,
vous voulez en échange des travaux de couverture que vous feriez sur la maison du
propriétaire de l'appartement qu'il vous donne cet appartement.
dans tous les cas, il faudra faire une mutation immobilière de cet appartement ce qui
nécessite de passer par un notaire avec des droits de mutations à payer au trésor public et
les émoluments du notaire en fonction d ela valeur vénale du bien.
cela me semble possible si vous trouvez un notaire qui accepte ce procédé.
cdt

Par **Legalacte**, le **08/11/2014** à **17:46**

Bonjour,

Cet échange n'est pas possible car lèse le fisc, en effet, il n'y aura pas de TVA sur votre
prestation, et les frais de mutation, comme l'écrit Domat, doivent être payés.